

LISTES ELECTORALES

Elections communales du 11 juin 2023

Par la présente, il est porté à la connaissance du public qu'à l'occasion des élections communales du 11 juin 2023, la liste supplémentaire des électeurs nouvellement inscrits est déposée à l'inspection du public au secrétariat communal du 28 avril au 5 mai 2023 inclusivement.

Les listes définitivement arrêtées par le collège des bourgmestre et échevins 44 jours avant le jour du scrutin sont déposées à l'inspection du public au secrétariat communal du 28 avril au 12 mai 2023 inclusivement.

Toutes réclamations auxquelles les listes pourraient donner lieu sont à adresser à la Cour administrative, conformément aux dispositions des articles 21 et suivants de la loi électorale modifiée du 18 février 2003.

Trintange, le 28 avril 2023

Pour le Collège des bourgmestre et échevins :

s. le Bourgmestre

s. le Secrétaire

